

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 mai 2021, à 17 h, sous la présidence de monsieur Denis Martin, maire. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Michel Mendes  
Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 17h.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-05-27.086

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Adjudication de contrat - Réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues – Lot #1 – Appel d'offres GT2021-02**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues (appel d'offres GT2021-02) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n°2021-04-08.069 accordant le contrat des lots 1 et 2 à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2021-04-08.069 est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n° 1679 par le MAMH ;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1679 n'est toujours pas approuvé par le MAMH ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de débiter les travaux du lot #1.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-05-27.087

D'ACCORDER le lot #1 du contrat pour la réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues à *Eurovia Québec Construction inc.*, plus bas

soumissionnaire conforme, pour la somme de 831 037,58 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2021-02). Le contrat est à prix unitaire.

DE SOUSTRAIRE les travaux du lot #1 de la résolution n° 2021-04-08.069.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera puisée au surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE**

**3. Urbanisme – Règlement sur les permis et certificats (n° 1371) – Nomination d'étudiants temporaires à titre d'adjoint au fonctionnaire désigné**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.1 du Règlement sur les permis et certificats (n° 1371), le conseil peut nommer par résolution un ou des adjoints chargés d'aider et de remplacer au besoin le fonctionnaire désigné.

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-05-27.088

DE NOMMER les étudiants temporaires suivants à titre d'adjoint au fonctionnaire désigné en vertu du Règlement sur les permis et certificats (n° 1371) chargé de l'application des règlements d'urbanisme :

- Samy Kaâniche
- Philippe Ricard

**ADOPTÉE**

**4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle (Règl.n° 1656)**

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle (Règl n° 1656).

Monsieur Michel Mendes dépose le projet de règlement qui aura pour objet de prévoir, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, des mesures qui favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

5. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 17h10.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

6. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques